

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia, P.O. Box: 3243 Tel.: (251-11) 5513 822 Fax: (251-11) 5519 321

Email: situationroom@africa-union.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ

975ÈME RÉUNION

ADDIS-ABÉBA, ÉTHIOPIE

27 JANVIER 2021

PSC/PR/COMM. (CMLXXV)

COMMUNIQUÉ

COMMUNIQUÉ

Adopté par le Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA) lors de sa 975^e réunion tenue le 27 janvier 2021, sur le thème "Paix, sécurité et développement : prendre en compte les défis sécuritaires dans le financement du développement" :

Le Conseil de paix et de sécurité,

Prenant note des allocutions d'ouverture faites par le Représentant permanent de la République du Sénégal auprès de l'UA et Président du CPS pour le mois de janvier 2021, S.E. Ambassadeur Baye Moctar Diop, et de la déclaration du Commissaire de l'UA à la paix et à la sécurité, S.E. Ambassadeur Smail Chergui ; **prenant également note** des communications faites par le Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies (RSSG) et Chef du Bureau des Nations Unies auprès de l'UA, S. E. Mme Hanna Tetteh ; la Secrétaire générale adjointe des Nations unies et Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique, Mme Vera Songwe ; l'économiste en chef de la Banque africaine de développement en Éthiopie, Dr Paul Mpuga ; et le directeur du programme Afrique de l'International Crisis Group, Dr Comfort Ero ;

Conscient que le fléau des conflits en Afrique constitue une entrave significative au développement socio-économique ;

Rappelant les dispositions pertinentes de l'Acte constitutif de l'UA, ses objectifs et principes en vertu des Articles 3 et 4 ;

Rappelant également la Déclaration solennelle du 50^e anniversaire qui a marqué l'engagement renouvelé de l'Afrique pour la réalisation de la vision panafricaniste d'une "Afrique intégrée, prospère et pacifique, dirigée par ses citoyens et représentant une force dynamique sur la scène internationale" ; et

Agissant en vertu de l'Article 7 de son Protocole, le Conseil de paix et de sécurité :

1. **Souligne** l'interdépendance inextricable entre la paix, la sécurité et le développement socio-économique, qui exige donc une approche globale et intégrée pour résoudre, gérer et transformer les conflits en Afrique ; et, à cet égard, **souligne** qu'il importe de s'attaquer aux causes structurelles profondes des conflits armés, notamment le développement économique et social, les problèmes liés aux économies chancelantes et à la répartition inégale des richesses, l'inégalité sociale et la marginalisation, les violations des droits de l'homme, la répression, la corruption, afin de prévenir l'escalade des conflits armés et la reprise de la violence, ainsi que de promouvoir la paix, la justice sociale et un dialogue ouvert à tous pour consolider une paix durable ;

2. **Exprime sa profonde inquiétude** face aux menaces multidimensionnelles croissantes qui pèsent sur la paix, la sécurité et le développement en Afrique, notamment le changement climatique, la pandémie du nouveau Corona-virus (COVID-19) et d'autres urgences sanitaires e terrorisme et l'extrémisme violent qui provoquent l'instabilité, la mort et la destruction des infrastructures et des moyens de subsistance des citoyens, et qui sapent les efforts actuels de l'UA pour promouvoir et réaliser la paix conformément aux aspirations formulées dans le projet phare de l'UA "Faire taire les armes", le thème de l'UA pour 2020, ainsi que le plan de développement élargi de l'Agenda 2063 ; **exprime également de profondes préoccupations** quant aux liens croissants entre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée, y compris le blanchiment d'argent, et les flux financiers illicites ainsi que le rôle des acteurs extérieurs qui parrainent le terrorisme ; et à cet égard, **demande** la pleine mise en œuvre de la Feuille de route principale de l'UA sur les mesures pratiques pour faire taire les armes afin de relever les défis liés à la paix et à la sécurité ;

3. **Exprime en outre** ses préoccupations quant à la dévastation et à la crise économique causées par l'actuelle pandémie COVID-19 aux États membres, en particulier ceux qui sont doublement affectés par le fléau des conflits, le terrorisme et l'extrémisme violent, les sanctions économiques, les déplacements dus au changement climatique et les catastrophes naturelles; dans ce contexte, **lance un appel** à la communauté internationale pour l'allégement, l'annulation et la restructuration de la dette, visant à accroître les liquidités en tenant compte de la situation particulière des États membres qui ont perdu des revenus et des réserves existantes pour faire face à la pandémie COVID-19 et aux défis socio-économiques qui en résultent ; et **demande** la levée inconditionnelle des sanctions économiques imposées aux pays africains pour ouvrir la voie à la reprise économique ;
4. **Exprime de graves préoccupations** quant aux tendances observées au "nationalisme vaccinal" qui menacent d'exclure les pays à faible revenu, compromettant ainsi le redressement socio-économique des États membres affectés ; à cet égard, **demande** un accès universel, juste et équitable aux vaccins COVID-19 afin que tous les pays puissent en bénéficier ; et **demande instamment** qu'un soutien soit apporté aux économies à revenu moyen du continent qui accueillent de nombreux migrants économiques ;
5. **Souligne** la nécessité de respecter le principe de la souveraineté permanente sur la richesse des ressources naturelles et de faire en sorte que les États membres riches en ressources naturelles gèrent l'exploration et l'exploitation des ressources naturelles de manière transparente, responsable, prudente et comptable afin que l'ensemble des citoyens bénéficient des richesses tirées des ressources naturelles ; souligne la nécessité de s'attaquer à l'interconnexion croissante entre les acteurs armés non étatiques, y compris les groupes terroristes, et l'économie criminelle impliquant des ressources naturelles, et demande que des efforts concertés et coordonnés soient déployés aux niveaux régional, continental et international pour lutter contre la prospection et l'exploitation illégales des ressources naturelles afin de garantir que les richesses naturelles soient utilisées, sans porter atteinte à la souveraineté nationale, pour améliorer la fourniture de services essentiels et soutenir le développement socio-économique des États membres concernés ;
6. **Souligne** l'importance du leadership et de l'appropriation nationales, ainsi que de la participation inclusive de toutes les parties prenantes, y compris les femmes, les jeunes, les communautés démunies, la société civile et le secteur privé, aux efforts de prévention des conflits et des crises, de transformation des conflits existants et de préparation de la reconstruction et du développement socio-économique ; et, à cet égard, **invite instamment** les différentes parties prenantes à renforcer les institutions, à approfondir la démocratie et le partenariat public-privé afin de renforcer la cohésion sociale ;
7. **Souligne** la nécessité de renforcer la coordination entre les États membres, les Communautés économiques régionales et les Mécanismes régionaux (CER/MR), les communautés de donateurs, les partenaires au développement et la communauté internationale en redoublant d'efforts pour accompagner les pays en conflit et ceux qui sont en transition vers la paix aux fins de s'attaquer aux causes profondes existantes et potentielles des conflits, ainsi que pour identifier, initier et promouvoir des projets post-conflit visant à la stabilisation, à la reconstruction et au développement socio-économique ;
8. **Souligne** la nécessité de renforcer les capacités et de rendre pleinement opérationnel le centre de reconstruction et de développement post-conflit (RDPC) de l'UA au Caire, en Égypte, et appelle les États membres à veiller à ce que le centre du Caire soit doté de capacités suffisantes grâce à un financement prévisible et durable pour lui permettre d'exécuter efficacement son mandat ;
9. **Encourage** la Commission de l'UA, en collaboration avec la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (CEA), à fournir un soutien technique aux États membres sur les stratégies visant à surmonter les défis socio-économiques imposés par la pandémie COVID-19 et d'autres menaces à la paix, à la sécurité et au développement, et à aborder la sécurité humaine au sens large, y compris la sécurité

alimentaire, sanitaire, sociale, économique et environnementale comme fondement de la sécurité personnelle, communautaire, nationale, régionale et continentale ; **encourage également** l'utilisation des technologies existantes telles que les télécommunications pour fusionner l'économie informelle dans le secteur formel afin de relancer les économies nationales et d'accroître les perspectives d'emploi ainsi que de réduire le taux de chômage élevé que connaît le continent et qui a été exacerbé par la pandémie ; et **encourage en outre** la poursuite de la coopération bilatérale et multilatérale et le renforcement de la coordination entre tous les acteurs dans la poursuite des objectifs de développement durable (SDG) et de l'Agenda 2063 ;

10. **Souligne** la nécessité de renforcer les capacités des armées nationales et, si nécessaire, sans porter préjudice à la souveraineté nationale, de réformer le secteur de la sécurité et d'introduire de nouvelles technologies d'armement pour permettre des réponses rapides aux multiples menaces à la sécurité, y compris le terrorisme, tout en complétant l'approche militaire par la diplomatie préventive et tous les efforts visant à prévenir les conflits, à consolider la paix et à utiliser des solutions politiques pour promouvoir et maintenir la paix ;

11. **Félicite** la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) pour son adoption du plan d'action 2020-2024 visant à lutter contre le terrorisme par l'acquisition d'équipements militaires, la formation et le partage de renseignements entre ses États membres ;

12. **Encourage** la mobilisation des ressources internes, la mise en commun des ressources disponibles au niveau régional pour lutter contre le terrorisme, l'extrémisme violent et les autres menaces communes à la paix, à la sécurité et au développement ; souligne l'importance d'un engagement continu avec les différents acteurs, y compris le secteur privé, sur les stratégies et l'établissement des coûts des plans cadres, ainsi que le partage des expériences et des enseignements qui se dégagent pour assurer la reprise économique ;

13. **Souligne** l'impératif de renforcer la coordination entre les instruments existants, le Comité des services de renseignement et de sécurité d'Afrique (CISSA), le Mécanisme de l'Union africaine pour la coopération policière (AFRIPOL), le Centre africain d'étude et de recherche sur le terrorisme (CAERT), en étroite collaboration avec les CER/MR pour soutenir les États membres dans la lutte contre les menaces communes à la sécurité, y compris le terrorisme, l'extrémisme violent et l'économie criminelle ;

14. **Décide** de rester activement saisi de la question